

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le neuf mars 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-13-03/ 10 : VOTE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

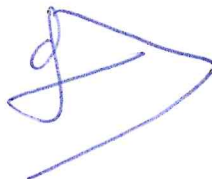
Madame le Maire rappelle que la nomenclature de la mise en place de la M57 optée au 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signature,
pour expédition conforme.*

Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD



Le Maire
Nicole FAURE

